

HISTOIRE & PATRIMOINE

LA REVUE HISTORIQUE DE LA CALE DE L'ILE

L'INCROYABLE HISTOIRE DU NAVIRE DE BARBE-NOIRE



Saviez-vous que l'un des principaux navires dont la série s'est inspirée, le Queen's Anne Revenge, était...nantais ?

Quel est le navire pirate le plus célèbre au monde ? Évidemment celui de Barbe-Noire.

René de MONTAUDOUIN était un sinistre négrier nantais. Entre 1698 et 1730, il commandite 5 expéditions entre l'Afrique et les Antilles, dans le cadre du commerce triangulaire. En 1717, il a armé une frégate de 300 tonneaux et 14 canons, partie du port de Nantes, sous le nom de La Concorde. L'origine de ce navire fait débat : soit il aurait été construit en 1710 à Rochefort, soit il serait d'origine anglaise et aurait été capturé par un corsaire avant de changer de pavillon.

Le Queen Anne's Revenge, dans la série de films Pirates des Caraïbes.

Le gaillard d'arrière est démesuré et peu réaliste.

Seul le gréement est proche du véritable navire.

Echoué sur un banc de sable, le navire va couler après avoir été abandonné. Il restera oublié pendant près de 300 ans. En 1997, une équipe d'archéologues arrivent à retrouver les restes de l'épave, notamment des canons.

Mais, ce n'est qu'en 2022, que les autorités de Caroline du Nord confirment l'identité du navire. Plusieurs indices laissés à bord vont aider à la préciser : poudre d'or, canons, fragments de papiers imprimés, une cloche et 250 000 balles d'armes à feu.

Il existe plusieurs sources, conservées à Nantes, à Paris et aux Etats-Unis, permettant de retracer le parcours du navire.

Les scientifiques mirent 25 ans à attester que l'épave retrouvée en Caroline du Nord était bien celle du célèbre navire.

Parmi ces sources, nous avons pu consulter le rôle d'équipage du navire à son départ de Nantes et le rapport du capitaine sur sa capture par les pirates.

UN NAVIRE NEGRIER ARMÉ A NANTES

L'origine de la construction du bateau qui se nomme encore la Concorde est incertaine. Deux hypothèses s'affrontent : d'une part celle selon laquelle il a été construit à Rochefort en 1710; d'autre part, il aurait été un navire anglais capturé.

Il est armé par René de MONTAUDOUIN, membre d'une famille d'importants armateurs nantais. Il a servi tantôt pour la course (1713) et principalement pour le sombre commerce triangulaire, effectuant au moins trois voyages de ce type avant sa capture.

Selon la description qui en est faite dans les registres de l'Amirauté de Nantes, il faisait environ 300 tonneaux et est armé de 14 canons minimum.

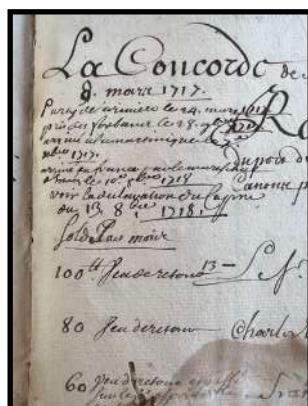
Détail étonnant, le tonnage, déclaré sur les rôles d'équipage du navire, varie au fil des années, sans doute pour des raisons fiscales. A certaines périodes, des taxes sont imposées sur le tonnage des navires. Il vaut mieux alors minimiser l'importance des navires. A d'autres périodes, au contraire, des aides sont données, le tonnage est alors sur-évalué.

Sa mission varie aussi. La Concorde est armée parfois en corsaire, en droiture (transport direct de marchandises entre les Antilles et la Métropole) ou pour le commerce triangulaire.

Les armateurs se conduisent en opportunistes, adaptant leurs navires en fonction du contexte de l'époque.



Représentation d'Edward TEACH, alias Barbe-Noire



Détail du dernier rôle d'équipage de la Concorde, à son départ de Nantes en 1717. Il est précisé qu'il a été pris par les forbans l'année suivante. Archives de Loire-Atlantique.

LA CAPTURE PAR LES PIRATES

L'équipage de la Concorde a fait deux déclarations, décrivant la capture du navire, qui ont été conservées. L'une faite à l'arrivée à La Martinique, conservée aux Archives Nationales; l'autre au retour à Nantes, conservée aux Archives de Loire-Atlantique.

Ce sont ces deux documents qui ont permis d'établir que La Concorde et Le Queen Anne's Revenge ne sont qu'un seul et même navire.

On y découvre qu'ils ont été attaqués à quelques dizaines de miles nautiques de la Martinique par deux petits sloops pirates. Après une brève canonnade, le capitaine de La Concorde, dont l'équipage était très affaibli, a décidé de se rendre sans combattre. Il est précisé, dans la déclaration des Archives Nationales, que le capitaine pirate se nomme « Edouard TITCHÉ anglais ». C'est le véritable nom de Barbe-Noire.

Le navire a été amené aux Grenadines où l'ensemble des marins et des esclaves ont été envoyés à terre. Les officiers ont été interrogés sur la présence de butin. Un garçon de chambre les a trahis en indiquant aux pirates où se cachait le petit stock de poudre d'or conservé par les officiers.

5 membres d'équipage décidèrent de rejoindre volontairement les pirates et 10 autres ont été enrôlés de force.

Outre le butin en or, La Concorde elle-même fut saisie. Les pirates abandonnèrent un de leurs navires aux prisonniers avant de reprendre la mer. Le capitaine de La Concorde rapatria, avec le navire pirate qui lui a été laissé, l'ensemble des marins et des esclaves à la Martinique, vendit ces derniers et rentra en France.

Anecdote étonnante : ce navire pirate laissé à l'équipage a été baptisé La Mauvaise Rencontre...

LE SIEGE DE GEORGES TOWN

De novembre 1717 à mai 1718, Barbe-Noire écume les Caraïbes sur le navire qui s'appelle désormais Queen Anne's Revenge. Il a constitué une petite flotte et profite de la plupart de ses prises pour l'étoffer.

Mais cela ne suffit pas au légendaire pirate, qui rêve de marquer l'Histoire.



Maquette du Queen Anne's Revenge, musée d'Histoire de Caroline du Nord.

Il est très exceptionnel qu'un navire de cette taille soit utilisé par des pirates. Ils lui préfèrent des navires de taille beaucoup plus réduite (quelques dizaines de tonneaux seulement) et plus agiles.

Barbe-Noire fera renforcer amplement l'artillerie de bord en passant de 14 à 40 canons.



Avec sa flottille de 4 navires, il décide de bloquer le port de Charleston, en Caroline du Sud.

Durant une semaine, il va intercepter systématiquement tous les navires qui tentent d'entrer ou de sortir du port, faisant de nombreux otages. Le gouverneur entre en négociation avec les pirates et se voit demander comme rançon une simple caisse de médicaments ! Une fois la rançon livrée, la flottille pirate lève son blocus et quitte l'entrée du port.

LA FIN DU QUEEN ANNE'S REVENGE

Edward TEACH tient son surnom de Barbe-Noire à cause de son abondante barbe. Il jouait de son apparence pour impressionner ses adversaires, allant jusqu'à coincer dans son chapeau des mèches à feu, pour créer un nuage de fumée autour de lui au moment des combats.

Après avoir quitté Charleston, la flottille va se diriger vers la baie de Beaufort, en Caroline du Nord, pour effectuer un carénage des bateaux.

En entrant dans la baie, le Queen Anne's Revenge talonne sur un banc de sable, fissurant son grand mât et des pièces structurelles. Son capitaine abandonne l'équipage et part sur un autre sloop de la flottille. Les matelots, eux, tentent par tous les moyens de désengager le bateau, en vain. Celui-ci se disloque et coule sur place.

Barbe-Noire, lui, périra le 22 novembre 1718 lors de la bataille d'Ocracoke, en affrontant la marine anglaise, après un règne de terreur de 15 mois sur les Caraïbes.

LE DESTIN DE L'EQUIPAGE DE LA CONCORDE

Le rôle d'équipage conservé aux archives départementales de Loire-Atlantique permet de découvrir quel a été le destin de chaque marin de l'équipage d'origine.

A son retour en France, le capitaine a pu rendre compte aux autorités nantaises de ce qu'il est advenu de chacun.

Ainsi, en marge des noms des marins, a été ajouté une mention. On peut y lire que la plupart des membres de l'équipage a été « payé et congédié », ce qui correspond à leur fin de service après avoir pu regagner la Martinique. D'autres sont morts et il est précisé la date connue.

Enfin, certains marins ont rejoint l'équipage pirate, il est alors indiqué : « rendu de bonne volonté avec les forbans ».

18 novembre 29 aout 1713.	Jacques Doucet
29 aout 1713.	jacques meau s/jacques pierre laroche f. de
10 decembre	Joseph Alard alabard
18 decembre	Commis de Jean secretour f. de francois Martin de Nantes
30 decembre	Colonial
15 janvier 1714	Jean le Brunet s/ Jean louis Pier s/ andré de
12 decembre	Mouss
10 novembre 1713.	Henry Doucet s/ Jean
8 decembre 1713.	Julien Joseph Moisan
5 decembre	Louis Arois s/ Louis de prend son signe

UN TEMOIGNAGE EXCEPTIONNEL : LE RAPPORT DU 28 AVRIL 1718 AUX AUTORITES NANTaises (ARCHIVES DE LOIRE-ATLANTIQUE, série B 4578, p. 57)

Avertissement : Le texte suivant comporte des termes qui sont choquants pour le lecteur contemporain. Ceux-ci étant liés à un récit de 1718, ils n'engagent en aucun cas ni l'association de la Cale de l'Île, ni ses membres.

« A comparu le sieur François ERNAUD, ci-devant lieutenant sur le navire nommé La Concorde de Nantes du port de 200 tonneaux ou environ. Ledit vaisseau commandé par Pierre DOSSET, premier capitaine et lequel avait pour second capitaine Charles BAUDIN. Ledit vaisseau armé de 16 canons et de 75 hommes d'équipage, appartenant au sieur René MONTAUDOUIN et autres et duquel dit sieur ERNAUD le serment pris, il a promis et juré de dire la vérité.

Lequel nous a déclaré que son dit vaisseau ayant été chargé des marchandises permises pour la côte de Guinée et autres îles françaises et étant son dit capitaine muni de toutes les expéditions nécessaires pour accomplir leur dit voyage.

Il partit du bas de cette rivière le 24 mars 1717 et par le mauvais temps ils furent contraints de relâcher sous Groix le 28 dudit mois où ils mouillèrent environ les 8 heures du soir et le 29 suivant environ les 9 heures du matin le gros temps les obligea de filer leur câble par le bout et d'abandonner leur seconde ancre pesant environ 14 à 1500 livres et ludit câble de 12 à 13 pouces de grosseur, tout neuf, n'ayant jamais mouillé et d'une longueur de 120 brasses. Ils furent jetés sur le banc des Écarts où ludit vaisseau toucha de trois coups de talon.

De là ils mirent le cap à la mer et vinrent mouiller sur l'Île d'Hoëdic, le 29 où ils mouillèrent leur grande ancre et leur gros câble tout neuf de 12 à 13 pouces. Le 30 dudit mois ils furent contraints de revenir mouiller à Mindin. Ensuite de quoi par la diligence qu'ils firent ils recouvrirent le câble et ancre ci-dessus qu'ils avaient filé sous Groix. Auquel lieu de Mindin ils y réparèrent un câble neuf de 12 à 13 pouces par rapport au leur qui était endommagé... Ils prirent des vivres et rafraîchissements pour remplacer ceux qu'ils avaient consommés. Ensuite de quoi ils appareillèrent dudit Mindin le 12 avril suivant.

Le 24 dudit mois, le nommé Jean MOREL, matelot provençal tombé à la mer sans pouvoir le sauver.

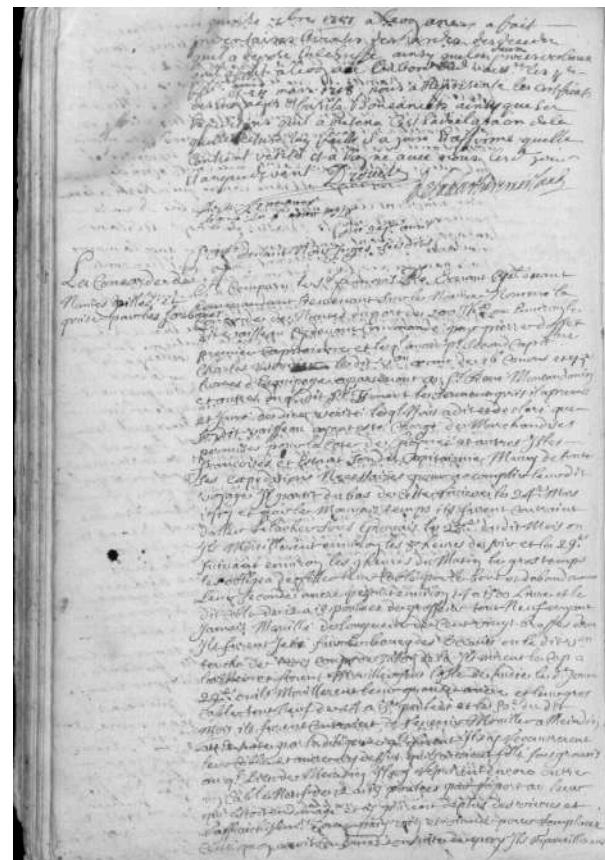
Le 6 juin arrivèrent à Mesurade faire du bois et de l'eau d'où ils partirent le 18 dudit mois pour se rendre à Juda où ils mouillèrent le 8 juillet et auquel endroit ils firent leur traite et chargèrent sur ludit navire le nombre de 516 têtes de noirs de tous sexes et âges et quatorze onces d'or en poudre.

Après quoi ils partirent dudit lieu le 9^e jour d'octobre suivant pour aller à la Martinique et aux îles françaises de l'Amérique.

Le 28 novembre suivant, se trouvant à 30 ou 40 lieues de la Martinique, par latitude de 14°30' Nord, ils rencontrèrent vers les 8 heures du matin par temps de brume deux bateaux forbans dont l'un était armé de 12 canons et équipé de 120 hommes d'équipage et l'autre armé de 8 canons et équipé de 30 hommes. Le déclarant dit avoir lors 16 hommes morts de maladie y compris celui qui s'était noyé et en outre 36 hommes de leur dit équipage malades du scorbut et de flux de sang de sorte qu'ils n'étaient que 21 hommes à faire la manœuvre et conduire ludit vaisseau. Si bien que les dits deux bateaux forbans leur ayant tiré deux volées de canon et de mousqueterie et leur crièrent de mettre leur canot à la mer. Ludit capitaine et officiers et membres de son équipage se voyant hors d'état de se défendre desdits forbans, ils vinrent à bord desdits forbans qui les menèrent à Bicoya, îles des Grenadines où le déclarant et tous les autres membres de son équipage ont été fouillés et visités et leur ont pillé et pris l'élite de leur cargaison et ont mis le restant sur ladite île à terre.

Et par la déclaration d'un garçon de chambre de son équipage qui déclara auxdits forbans que son capitaine et ses officiers avaient de la poudre d'or. Ce que voyant lesdits forbans menacèrent le déclarant et son équipage de leur couper le col s'ils ne rendaient ladite poudre d'or. Or comme le dit le garçon de chambre appartenant au sieur Martin, commis sur ludit navire le leur avait déclaré. Lequel dit garçon de chambre avait nom Louis ARRÖT de Nantes âgé de 15 ans ou environ qui se rendit forban volontairement avec eux. Ce qui obligea le déclarant conjointement avec les autres de leur livrer ladite poudre d'or dont un chacun en avait quelque peu en son... sans comprendre celle qui était à fret et se sont emparés de toutes les nippes et hardes les ayant mis tout nus comme aussi de leur dit navire avec tous ses canons et apparaux que lesdits forbans ont retenus.

Déclare en outre que lesdits forbans ont retenu par la force dix hommes de leur équipage, à savoir :



Charles DUVAL, natif de Port-Louis, pilote, Jean DUBOIS, Gascon, chirurgien major, Marc BOURGUNEUF, second chirurgien, rochellois, Claude DESHAIES, 3^e chirurgien, Esprit PERRIN, Maître-Charpentier, natif du Pellerin, René, 2d charpentier, natif de Nantes, Jean PULOIN, calfat, Guillaume CREUZET, matelot, natif de Brest, Georges BARDAU, 2d cuisinier, Jean JACQUES, armurier.

De plus un nègre qui était passager trompette et marié à Saint-Malo dont le déclarant ne sait le nom a dit en outre que quatre de leur dit équipage y compris le garçon de chambre, ci-devant mentionné, se sont volontairement rendus aux forbans, à savoir : Nicolas POMMERAYE, de Saint-Malo, patron de chaloupe, François DEROUET, de La Rochelle, matelot, Joseph MORTEPAN dit La Mornaie, volontaire, de Saint-Père-en-Retz.

Après quoi lesdits forbans donnèrent au déclarant et au reste de son équipage tant malade que sain un de leur bateaux pour les conduire à la Martinique avec les noirs que les forbans abandonnèrent sur ladite île Bicoya où trente-deux blancs et deux cent quarante-six noirs embarquèrent dans leur bateau pour les passer à la Martinique où le déclarant arriva le 7 octobre suivant. Ayant mis les noirs à terre et donner ordre pour leur subsistance et garde. Il retourna de la Martinique le dix de ce mois à ladite île Bicoya pour y reprendre le reste des noirs que les forbans y avaient abandonné et où ils arrivèrent le 13 dudit mois et auquel endroit ils déchargèrent dans ledit bateau forban douze blancs et et cinquante-deux noirs pour repasser avec les autres à la Martinique auquel endroit ils arrivèrent le ... dudit mois où le capitaine dudit navire La Concorde a, par ordre de justice congédié et payé tout son équipage du provenu desdits noirs. Dit de plus que le bateau que les forbans leur avaient donné, la justice de la Martinique s'en est saisie et l'ont fait vendre à l'encan la somme de trois mille neuf cent cinquante livres ou environ dont la justice s'est emparée jusqu'à ce que la propriété du bateau ne soit réclamée par quelqu'un.

Dit que ledit bateau était de la construction bermudienne, du port de 40 tonneaux ou environ.

Après quoi le déclarant se mit en qualité de passager jointement avec Pierre SAGORY, second pilote, et Pierre PERRÉ, tonnelier sur le navire le Saint-Esprit de Canada qui les a passé à La Rochelle où ils ont débarqué le 5 du présent mois et nous a requis, voulant faire vérifier la présente déclaration par les sieurs ci-dessus dénommés..... Sur ledit navire La Concorde qu'il a fait comparaître auxquels ayant fait lecture de la présente déclaration.....

Qu'il lui est mort le nombre de 15 hommes non compris le noyés ci-dessus..... Pierre FORTIER, 2^e lieutenant, natif d'Audierne, mort à la traversée, Joseph DUPUY, des Sables, enseigne, Louis DESPIOSE, pilote, Jean COUPARD, tonnelier, Pierre PERRON, coq, François NESTIER, boulanger, Jacques CARRÉ, matelot, Pierre LEMOYNE, tonnelier, Guillaume GUILLONNET, matelot, François LOMBARD, bosseman, Jacques GAUTHIER, matelot, Pierre LAMBERT, Jacques BOSSEAU, FLEURY..... René ROULET, cuisinier.

Desquels les versé à la Martinique.

Signé ERNAUD »